

**- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -**

**1. Identification du pouvoir adjudicateur :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
Le Président,  
Place de l'Hôtel de Ville – CS 50199  
68305 SAINT-LOUIS Cedex  
Pays : France  
Tel : 03.89.70.90.70  
Fax : 03.89.70.90.85  
E-mail : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)  
Adresse internet : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale  
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

**2. Objet de la consultation :**

**Intitulé :**

Aménagement de la ZAC du Quartier du Lys à Saint-Louis – Etudes liées à l'aménagement sous forme de ZAC, dossier de création, dossier de réalisation, études de maîtrise d'œuvre et suivi des travaux

**Procédure de passation :**

Procédure d'appel d'offres ouvert selon les dispositions de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique.

**Type de marché :** Marché de maîtrise d'œuvre

**Publication au JOUE :** OUI

**Caractéristiques principales du marché public :**

Le présent marché a pour objet de confier au prestataire une mission de maîtrise d'œuvre urbaine pour la création et la réalisation de la ZAC du quartier du Lys à Saint-Louis, et le suivi des travaux.

Il s'agit d'un marché de maîtrise d'œuvre comprenant les éléments de mission définis dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) valant programme de l'opération. Ces dispositions sont complétées par le mémoire méthodologique et technique du titulaire fourni à l'appui de son offre, et par les articles R.2431-1 à R.2431-3 du Code de la Commande Publique.



Lieu(x) d'exécution :

- Code NUTS : FRF12
- SAINT-LOUIS (68300)

**Forme du marché :**

Le marché est conclu pour un montant forfaitaire tel qu'indiqué dans le document financier et reporté dans l'acte d'engagement.

**Classification CPV :**

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
71 30 00 00-1	Service d'ingénierie

**Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Marché couvert par l'AMP : OUI

**Informations sur les lots :**

Marché divisé en lots : NON

La présente consultation fait l'objet d'un découpage en une tranche ferme et 2 tranches optionnelles, détaillées comme suit :

- **Tranche ferme** : Etudes urbaines
- **Tranche optionnelle n°1** : Mission d'assistance du maître d'ouvrage pour l'élaboration du dossier de déclaration d'utilité publique
- **Tranche optionnelle n°2** : Mission de maîtrise d'œuvre sur les aménagements / équipements publics du projet

Le détail technique des tranches optionnelles est décrit dans le CCTP.

**Variantes :**

Les variantes sont-elles autorisées : NON

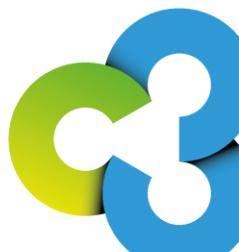
Options : OUI

**Description de ces options :**

- Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique ;
- Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.

**Le marché s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires :** NON

**Durée du marché - délai d'exécution**



Le marché est conclu à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'à la date d'expiration de la garantie de parfait achèvement des travaux.

A titre indicatif, la durée nécessaire à la réalisation des dossiers de création et de réalisation de la ZAC (y compris toutes les études annexes) est estimée à 2 ans.

Concernant le suivi d'exécution des travaux, la durée prévisionnelle dépendra du rythme de commercialisation des parcelles. Cette durée est estimée entre 5 et 15 ans.

La durée du contrat est liée à la complexité de l'opération urbaine et à la nécessité d'assurer une articulation entre le travail de conception, la conduite des procédures réglementaires ainsi qu'à la réalisation des aménagements des travaux.

Les délais maximum de réalisation des différents éléments composant la mission de maîtrise d'œuvre seront précisés dans le cadre de la MMP accompagnant l'affermissement de la tranche optionnelle n°2.

Une prolongation de délai pourra être accordée par le pouvoir adjudicateur suivant les dispositions de l'article 15.3 du CCAG-MOE.

TRANCHES	Durée d'affermissement	Délai d'exécution plafond
<b>Tranche optionnelle n°1 : Mission d'assistance du maître d'ouvrage pour l'élaboration du dossier de déclaration d'utilité publique</b>	24 mois à compter de la notification du marché	18 mois
<b>Tranche optionnelle n°2 : Mission de maîtrise d'œuvre sur les aménagements / équipements publics du projet</b>	36 mois à compter de la notification du marché	15 ans

Le délai d'exécution de chaque tranche optionnelle commencera à courir à compter de la notification au titulaire de l'ordre de service prescrivant l'affermissement de la tranche concernée.

Aucune indemnité ne sera versée en cas de retard ou de non-affermissement d'une ou plusieurs tranches.

### **3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :**

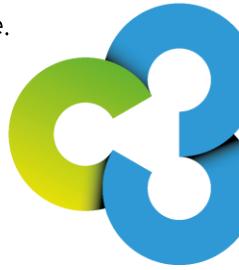
#### CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

#### Cautionnement et garanties exigées :

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

#### Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

- Application des articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique.



- Modalités de paiement : virement administratif ;
- Délai global de paiement : 30 jours ;
- Modalités de financement : les prestations sont financées par SAINT-LOUIS Agglomération ;
- Une avance pourra être versée dans les conditions détaillées au CCAP.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire. A l'issue de l'analyse des offres et avant notification du présent marché, l'équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre est constituée en un groupement solidaire et ce, dans un souci de bonne exécution des prestations objet du présent marché, lesquelles sont étroitement liées entre elles.

La solidarité du mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre vis-à-vis des autres cotraitants est une solidarité parfaite. Elle s'étend jusque et y compris la mise en œuvre des garanties des constructeurs.

Les candidats retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire **dotée des compétences nécessaires à la réalisation des missions.**

Le mandataire du groupement devra impérativement être un bureau d'études VRD.

Les compétences attendues du groupement sont listées à l'article 3.5 du RC.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

**Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

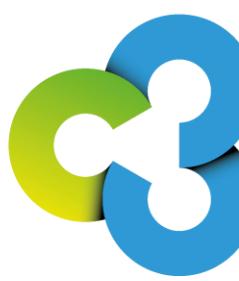
- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habitant(s) à engager le candidat.

**Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

**Capacité technique :**



Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- La liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services antérieures sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Les certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant, sauf la lettre de candidature (DC1 ou équivalent).

#### 4. Procédure :

Type de procédure : ouverte

CRITERES D'ATTRIBUTION :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique	60 %
2	Prix	40 %

Date limite de réception des offres : Vendredi 29 septembre 2023 à 12h00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres

Lieu d'ouverture des offres : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

#### 5. Renseignements complémentaires :

Jugement des offres :

Les critères et sous-critères de jugement des offres sont précisés à l'article 6 du règlement de la consultation.

Autres informations :

Pour connaître les modalités d'obtention du dossier de consultation et de remise des offres, et les modalités d'obtention de renseignements complémentaires se référer au règlement de la consultation.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.



**Procédures de recours :**

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Recours :**

Avant la conclusion du contrat, le candidat peut exercer :

-Un référé précontractuel devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans les conditions prévues aux articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants, du code de justice administrative.

Après la conclusion du contrat, le candidat peut exercer :

-Un référé contractuel devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans les conditions prévues aux articles L. 551-13 et suivants, et R. 551-7 et suivants, du code de justice administrative.

-Un recours en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'état en date du 4 avril 2014, " Département du Tarn-Et- Garonne ", no 358994.

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges  
Préfecture de Meurthe-et-Moselle  
1, rue du Préfet Claude Erignac  
54038 Nancy Cedex  
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24  
E-mail : [caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr)  
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Lundi 31 juillet 2023

